



Objet

Fabrication et pose d'une grille de protection au local sécurisé du Siège du Parc National

Suivi par

Notre Référence
SG/Fonctionnement et moyen généraux
Stéfy DIDON
Tél : 0690 837 845
Courriel : stefy.didon@guadeloupe-
parcnational.fr

Date

Saint-Claude le

15 MARS 2023

1) Contexte de la demande

Le siège du Parc national de la Guadeloupe est un bâtiment bioclimatique exemplaire visant une qualité environnementale très performante. Il est certifié Haute Qualité Environnemental (HQE).

Construit en 2012, le siège du Parc national de la Guadeloupe est un bâtiment public (ERP, cat 5) composé essentiellement de bureaux, des salles de réunion et d'un local sécurisé.

2) Objectif

La présente prestation a pour objet la réalisation et la pose d'une grille de protection avec porte coulissante et fermeture à clefs en 2 points dans un local sécurisé.

3) Périmètre

Le service référent est le Secrétariat Général et plus précisément l'unité de fonctionnement et des moyens généraux. Le devis est à transmettre au Parc National de la Guadeloupe suivant les modalités précisées à l'article 7.

4) Nature et étendue des travaux

Les travaux consistent en la fabrication d'une ossature en grille métallique à *petites mailles* ou en grille Cobra simple (aussi connue sous le nom de grille à tubes ondulés), dont le tablier est fait d'un assemblage de tubes qui peuvent être en aluminium, en inox ou en acier galvanisé. Le diamètre des tubes est de 14 mm et ceux-ci sont attachés les uns aux autres par des agrafes. Dans sa version renforcée, les attaches de la grille métallique sont consolidées pour une résistance accrue face aux attaques des potentiels cambrioleurs. Deux porte coulissante complètent l'ensemble et sont équipés de deux serrures sécurisées, le tout avec des points d'ancrage au mur et fixé au moyen de boulon en acier inoxydable.

Les dimensions de la structure demandés :

- largeur 3,05m
- Profondeur : 0,80m
- Hauteur : 2,00m
- deux portes grillagées coulissante,
- deux serrures de sécurités.

Après désignation de l'attributaire des travaux, une visite sur site sera réalisée avec l'entreprise retenue, afin qu'elle puisse se rendre compte des sujétions particulières (moyens d'accès au local, espace de stockage, ...) et de confirmer le procédé d'exécution des travaux.

5) Clause de confidentialité

Les données, modalités et informations de la présente commande revêtent un caractère confidentiel.

La Société s'engage à observer et à faire observer par son personnel, le secret le plus absolu sur les activités, les matériels et les informations dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion de sa mission sur le Parc National de la Guadeloupe, hors des cas où la loi les oblige à de telles révélations.

La Société reconnaît avoir connaissance de l'article 29 de la loi du 06/01/1978, relatif à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, qui pourrait s'appliquer à tout manquement de sa part.

Le Parc National de la Guadeloupe sera fondé à engager les poursuites judiciaires à l'encontre de tous les acteurs, complices et à réclamer des dommages et intérêts pour le cas où ces engagements n'auraient pas été tenus, pour quelque cas que ce soit, à l'exception du visé au paragraphe A de cet article et dans les cas de force majeure et de contrainte physique ou morale, au sens de l'article 1112 du Code Civil.

Conformément aux mentions de l'article 5 du CCAG Travaux (TVX), toutes les communications du dossier relèvent de l'obligation de confidentialité; en cas de manquement par le titulaire ou son sous-traitant à ses obligations légales et contractuelles relatives à la protection des données personnelles, le marché peut être résilié pour faute en application de l'article 41 du CCAG TVX.

6) Délais

Le délai d'exécution ne pourra pas excéder plus de deux mois.

Les prestations démarrent à compter de la date de réception de l'engagement juridique et dans le respect des délais.

7) Critères de sélection des offres

Nous vous invitons à proposer une offre financière et une présentation sommaire de la prestation et des références similaires, en indiquant le nombre de jours calendaires de chaque phase (la fabrication et la pose).

a/ La notation du critère valeur technique sera appliquée comme suit : 40%

20 % - le planning prévisionnel d'exécution des travaux

20 % - une présentation sommaire de la prestation et des références similaires

b/ Critère prix : 60%

Votre proposition est attendue **au plus tard le vendredi 31 mars 2023 à 12h00 (heure locale).**

Pour toutes interrogations ou informations supplémentaires, vous pouvez contacter Mme DIDON par téléphone au 06.90.83.78.45 ou M. SEGRETIER par téléphone au 06.90.83.78.41 et par mail à l'adresse suivante gestion-moyensgeneraux@guadeloupe-parcnational.fr.

15 MARS 2023

A Saint-Claude, Le

Acheteur Public

La Directrice

Valérie SÉNÉ



